

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 832

présenté par
Mme Motin

ARTICLE 9 BIS ?

A l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2019 »,

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'aligner sur la date fixée à l'article 33 du PLF 2019 pour donner le temps aux CRCC concernées de se conformer à la loi.